

## Compte rendu de séance

### Séance du 6 avril 2022

L'an 2022 et le 6 avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente sous la présidence de PERDIGEON Alain, Maire

**Présents :** M. PERDIGEON - M. FRANCOIS – M. PAUMIER – MME RIASSE – MME MEYSTER – MME PARPEX – M. FERREIRA SERRAO – M. POISSON – Mme GEYER - M. PINGITORE

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : -

Absent(s) ayant donné procuration :

M. DELAVEAU pouvoir à M. PERDIGEON

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2022 lequel n'apporte aucune observation.

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter le point suivant à l'ordre du jour : Rapport de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10
- Votants : 11

**Date de la convocation** : 31/03/2022

**Date d'affichage** : 31/03/2022

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme RIASSE Isabelle

#### **Objet(s) des délibérations**

##### **Point n°1 : Budget Commune**

###### **1.1 Compte administratif 2021 / Compte de gestion 2021** réf 2022-04

Il est exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2021 conforme au compte de gestion 2021 du trésorier, arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Recettes</b>	46 978.38 €	142 646.87 €
<b>Dépenses</b>	28 866.76 €	109 625.69 €
<b>Excédent de</b>	18 111.62 €	<b>Excédent de</b> 33 021.18 €

Le résultat pour l'année 2021 est de 51 132.80 €.

###### **1.2 Affectation du résultat de fonctionnement 2021** réf 2022-05

**Résultat de l'exercice** : 33 021.18€

**Résultats antérieurs reportés** : 157 226.44€

**Résultat à affecter** : **190 247.62€**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement

### 1.3 Budget primitif 2022 réf 2022-06

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du Budget Primitif 2022.  
Le budget se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 300 320.12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 203 464.94 €

En tenant compte :

- du report de l'excédent de fonctionnement de 187 620.12 €
- du report du déficit d'investissement de 2 627.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil APPROUVE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022

### 1.4 Taux d'imposition 2022 réf 2022-07

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une augmentation de 0.3%, il explique que depuis de nombreuses années, les taxes n'ont jamais été augmentées et qu'une augmentation progressive est indispensable pour que la commune puisse investir. Néanmoins, la baisse du pouvoir d'achat des administrés doit être prise en compte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

DECIDE, à la majorité, avec 10 voix pour et 1 abstention,

- d'approuver l'augmentation de 0.3%
- de percevoir au titre de l'année 2022, à titre prévisionnel, le montant des impôts directs locaux à :
  - Taxe foncier bâti : 22.67%
  - Taxe foncier non bâti : 21.68%

Dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale et conformément à la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

### **Point n°2 : Demande de subvention SIEGE** réf 2022-09

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le projet de création d'équipement thermique de la Mairie (remplacement des fenêtres et volets en aluminium isolé)
- d'approuver le plan de financement ;
- d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie du Grand Etampois

Son financement serait le suivant :

<b>BESOINS</b>		<b>RESSOURCES</b>	
	Montant HT		Montant demandé
Travaux	13 655.46	SIEGE	9 558.82
		Autofinancement	4 096.64
<b>TOTAL</b>	<b>13 655.46</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 655.46</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la demande de subvention.

### **Point n°3 : Harmonisation du temps de travail** réf 2022-10

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2021-22 du 13 octobre 2021 suite à des remarques des services de la Préfecture.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après avis du comité technique du 29/03/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'adopter la proposition du Maire,

**Point n°4 : Modification des statuts du SIEGE** réf 2022-11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIEGE a adopté, par délibération du 15 décembre 2021, les nouveaux statuts de celui-ci.

Considérant qu'il appartient à chaque collectivité de soumettre ces statuts à l'avis de son assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d'Energie du Grand Etampes

**Point n°5 : Rapport d'activités 2020 de la CAESE** réf 2022-12

Les membres du Conseil ont pris connaissance, en amont du Conseil Municipal du rapport d'activités 2020 de la CAESE.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le rapport d'activités 2020 de la CAESE.

**Point n°6 : Rapport de la CLECT** réf 2022-13

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 28 septembre 2021 lié aux transferts de charges liés à la compétence mobilité.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le rapport présenté.

**Questions diverses :**

- ∞ Projet de reprise des concessions du cimetière : démarrage en MAI 2022
- ∞ Organisation d'une 2<sup>ème</sup> collecte de produits de puériculture 0-5 ans pour l'Ukraine
- ∞ Mis en place de la distribution du muguet du 1<sup>er</sup> mai aux Marollais(es)
- ∞ Commémoration du 8 mai à 11h ouvert à la population
- ∞ Inauguration de la dénomination de la salle des fêtes le 17 septembre 2022 à 11h : invitations à prévoir pour Guy Crosnier et Président de la CAESE + commande de la plaque
- ∞ Nettoyage et peinture des jardinières
- ∞ Réunion de la Commission Urbanisme/Voirie de se réunir pour évoquer les problèmes de stationnement

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 6 avril 2022  
Le Maire  
ALAIN PERDIGEON